

REFUS DE DIFFUSION DES PIÈCES DU DOSSIER D'UN ÉLÈVE
LV v. DOE, 03 Civ. 9917 (SDNY)

Si vous êtes d'accord avec la communication d'informations concernant votre enfant à l'expert judiciaire désigné dans *L.V. v. DOE*, vous n'avez pas à remplir ce formulaire.

Si vous faites objection à la communication d'informations concernant votre enfant à l'expert judiciaire désigné dans *L.V. v. DOE*, veuillez remplir ce formulaire et le retourner à :

Jeffrey S. Dantowitz
NYC Law Department
100 Church Street, Room 2-121
New York, NY 10007

ou par e-mail à l'adresse LVObjection@law.nyc.gov

Nom de l'enfant : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Num. de dossier de l'ordonnance d'audience impartiale (si connu) :

Date de l'ordonnance (si connue) : _____

Si vous faites objection à la communication de vos informations confidentielles, veuillez cocher la ligne ci-dessous :

_____ Je n'accepte pas que mes dossiers confidentiels soient communiqués à l'expert judiciaire de l'affaire *L.V. v. DOE*.

Date

Veuillez signer ici

Si vous faites objection à la communication d'informations, votre objection devra avoir été reçue le 3 décembre 2021 ou, pour les ordres d'audience impartiale rendues après le 12 novembre 2021, dans les trois semaines suivant l'ordre de l'audience impartiale.

* * * Si vous n'avertissez pas le DOE de vos objections à la communication de documents, les informations concernant votre enfant seront transmises à l'Expert judiciaire désigné dans l'affaire *LV v. DOE*, 99 Civ. 9917 (SDNY) et/ou aux consultants et employés de Thru-Ed. Les informations resteront confidentielles et la divulgation de ces informations n'affectera aucun de vos droits parentaux à solliciter des services d'enseignement personnalisé pour votre enfant.